

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION d'EAU POTABLE
DE PRÉNOUVELLON - MEMBROLLES - TRIPLEVILLE - VERDES - CHARSONVILLE-
OUZOUEUR LE MARCHE**

Département de Loir-et-Cher
Arrondissement de BLOIS
Siège : Mairie déléguée de PRÉNOUVELLON – 41240 BEAUCE LA ROMAINE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

=====

Séance du 28 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 28 novembre à dix-sept heures et trente minutes, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de PRÉNOUVELLON, sous la présidence de Monsieur Bernard ESPUGNA, Président du Syndicat.

Date de convocation : 15 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 9

Président de séance : Bernard ESPUGNA

Présents : Bernard ESPUGNA, Jean-Paul BEDIU, Jérôme SEJOURNE, Christian ROUBALAY, Christine VEUILLE, Bruno VIVIER, Gérard GOUDEAU, Philippe POITOU

Absent excusé, Monsieur Jean-Charles GAUCHERON ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard ESPUGNA

Délibération n°5

OBJET : Admission en non valeur et délibération modificative

Monsieur le Président informe le conseil qu'il convient de se prononcer sur l'admission en non-valeur de créances non recouvrables.

Il donne lecture de la liste actualisée fournie par la Perception de Vendôme.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil syndical, à l'unanimité,

ACCEPTÉ

De passer en admission en non-valeur la somme de 4719,46 euros (selon liste fournie par la Perception de Vendôme et jointe en annexe à la délibération) et

Et ACCEPTÉ

de prendre la délibération modificative suivante afin de passer l'écriture au compte 6541, chapitre 65, tel que demandé par la Perception de Vendôme :

Fonctionnement :

Chapitre 65, compte 6541 :	+	4.720,00 euros
Chapitre 11, compte 61523 :	-	4.720,00 euros

Pour extrait conforme au registre
Acte rendu exécutoire après publication
Et dépôt en préfecture le 29 novembre 2023

Délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Le Président,
Bernard ESPUGNA

